

RÈGLEMENT DES TROPHÉES EFFERVESCENCE 2026

Le salon EFFERVESCENCE a pour ambition majeure de donner de la visibilité aux acteurs économiques val d'oisien, et plus particulièrement à la production industrielle et aux services qui y sont associés.

À l'occasion de ce rendez-vous annuel, les organisateurs ont souhaité offrir une visibilité particulière à des entreprises remarquables selon quatre grands critères : l'activité de production ou de service ayant son origine dans le département du Val d'Oise, l'originalité et la qualité du projet de création d'entreprise, le respect de l'environnement et meilleurs usages sociétaux, et enfin, à partir de cette année 2026, la qualité de l'orientation industrielle de l'activité de l'entreprise. Les entreprises qui se seront distinguées dans chacune de ces quatre catégories se verront remettre les trophées suivants :

Le trophée du « **Madeln 95** »

Le trophée de la « **création d'entreprise Michel LEFEVRE** »

Le trophée « **Impact 95** »

Le trophée « **Industrie 95** »

LES CANDIDATS

La participation aux TROPHÉES EFFERVESCENCE est prioritairement ouverte aux entreprises EXPOSANTES sur le salon EFFERVESCENCE 2026. Le siège social ou un établissement secondaire du candidat doit être situé sur le département du Val d'Oise. Le produit ou service présenté est la seule propriété intellectuelle du candidat ou de son équipe.

Les réseaux participants à l'organisation du salon pourront, chacun, présenter un candidat membre de leur réseau, y compris s'il ne s'agit pas d'un exposant dans le Salon Effervescence.

Initiative95-78 et Réseau Entreprendre peuvent présenter jusqu'à 3 de leurs membres au Trophée de la création d'entreprise Michel LEFEVRE, y compris s'il ne s'agit pas d'un exposant dans le Salon Effervescence.

En cas d'arbitrage nécessaire, les dossiers des candidats exposants au salon Effervescence 2026 seront privilégiés.

Chaque candidat ne pourra postuler qu'à un seul trophée à la fois (« Madeln95 », « Création d'entreprise Michel LEFEVRE », « Impact 95 » ou « Industrie 95 »).

Les vainqueurs des trois années précédentes ne peuvent pas candidater.

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Pour participer à l'un des 4 trophées, les candidats doivent remplir le **formulaire disponible depuis leur espace exposant** sur le site internet www.saloneffervescence.fr ou disponible en le sollicitant auprès de trophees@saloneffervescence.fr **avant le mardi 5 mai 2026 à minuit.**

- Les candidatures aux trophées sont ouvertes pour les exposants au salon Effervescence du lundi 2 mars 2026 au mardi 5 mai 2026.
- Les candidatures aux trophées sont ouvertes aux entreprises membres d'un réseau organisateur du salon Effervescence mais non exposantes, du lundi 9 mars 2026 au mardi 5 mai 2026.

Les candidats doivent alors se rapprocher des responsables du réseau organisateur pour obtenir le lien du formulaire d'inscription correspondant au trophée pour lesquels ils candidatent depuis l'espace exposant du dit réseau.

- Les organisateurs se réservent la possibilité d'ouvrir les candidatures aux entreprises non-exposantes au salon Effervescence présentant une activité ou susceptibles de présenter un projet remarquable dans l'une ou l'autre des catégories.

Les dossiers d'inscription sont à compléter directement en ligne ou sont à retourner par email à l'adresse trophees@saloneffervescence.fr avant le mardi 5 mai 2026 minuit.

Les déclarations des candidats pourront faire l'objet de compléments de vérifications après la compétition. En cas de fausse déclaration constatée, le trophée pourra être retiré et les récompenses associées pourront faire l'objet d'une demande de restitution ou de remboursement.

Attention : Pour chaque trophée, seuls les 15 premiers dossiers de candidature reçus et répondant aux critères seront examinés (un seul dossier par candidat).

PROCESSUS DE SÉLECTION, CRITÈRES D'ÉVALUATION ET COMPOSITION DU JURY

1. Processus de pré-sélection

Le produit ou service proposé fera l'objet d'une présentation synthétique dans les conditions mentionnées sur le bulletin d'inscription. A l'issue de la période de réception, soit le vendredi 8 mai 2026, les membres du comité de sélection se réuniront pour déterminer les 6 candidats qui resteront en lice pour la phase finale du concours pour chacun des trophées « MadeIn95 », « Création d'entreprise Michel LEFEVRE », « Impact 95 » ou « Industrie 95 ».

Les membres voteront à bulletin secret sur la base d'une grille de critères. Les 6 projets retenus pour chaque trophée seront ceux qui obtiendront le plus de points au total (addition des points de chaque grille remplie par les membres du comité de sélection).

Le comité de sélection est souverain dans ses choix.

2. Processus de sélection

À l'issue de cette première phase, le comité de sélection informera les candidats aux trophées « MadeIn95 », « Création d'entreprise Michel LEFEVRE », « Impact 95 » ou « Industrie 95 » qu'elles soient retenues ou non, au plus tard **le jeudi 7 mai 2026.**

3. Jury final des trophées

Le matin de l'événement, soit le mardi 19 mai 2026, les 6 candidats sélectionnés pour chacun des quatre trophées viendront présenter oralement pendant **3 minutes maximum** le produit ou service retenu. Le candidat aura la possibilité de projeter un support de type PowerPoint de 2 slides maximum **devant le Jury**. Une session de questions/réponses de 3 minutes maximum entre le jury et le candidat pourra suivre cette présentation.

Le Jury élira le gagnant pour chaque catégorie.

4. Critères de sélection (concernent les 2 phases de sélection des trophées « MadeIn95 », « Création d'entreprise Michel LEFEVRE » « Impact 95 » et « Industrie 95 »).

Les réponses à ces critères devront clairement apparaître dans le formulaire de réponse qui sera renseigné par le candidat en ligne.

Les projets reçus seront évalués sur la base des critères de sélection suivants :

Les critères d'évaluation pour le trophée « MadeIn95 » :

- L'entreprise présentant le produit ou service présenté doit être labellisée "madein95". Si votre entreprise, produit ou service n'est pas encore labellisé, cliquez ici : <https://www.entreprises.cci-paris-idf.fr/web/cci95/made-in-95>
- Au moins 50% de la valeur du prix de revient doit provenir de fabrication ou de développement situé géographiquement dans le Val d'Oise et/ou 50% de l'effectif est basé en Val d'Oise.
- Facilité de compréhension de la description du produit ou service
- Capacité du produit ou service à valoriser le département du Val d'Oise par ses spécificités et par son image positive
- Etendue du public concerné par le produit ou service
- Perspectives de développement
- Les démarches RSE mises en place ou prévues (Gouvernance, relation au travail et inclusion, limitation des impacts environnementaux, valeurs de l'entreprise, ancrage territorial, ...)
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « Création d'entreprise Michel LEFEVRE » :

- Création de plus de 1 an et de moins de 3 ans
- Adéquation créateur.trice / projet
- Originalité de l'idée
- Perspectives de développement du ou des produits et services et solidité du modèle économique
- Les démarches RSE mises en place ou prévues par l'entreprise (Gouvernance, relation au travail et inclusion, limitation des impacts environnementaux, raison d'être, ancrage territorial, ...)
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « Impact 95 » :

- Gouvernance de l'entreprise : sa mission, ses valeurs, chartes, indicateurs...
- Relations au travail et inclusion : dialogue social, égalité des chances, GPEC ...
- Limitation des impacts environnementaux : gestion de déchets, énergie, économie circulaire, ...
- Recherche de partenaires (fournisseurs) en adéquation avec les valeurs de l'entreprise
- Implications et actions locales (ancrage territorial)
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Les critères d'évaluation pour le trophée « Industrie 95 » :

- Technicité du produit et/ou service industriel présenté
- Caractère innovant du produit et/ou service présenté (R&D, brevets, technologies de pointes, ...)
- Le produit ou service industriel présenté répond à un besoin ou un enjeu industriel fort actuel ou futur.
- La part de la production réalisée en propre dans la valeur globale du produit présenté
- Les démarches RSE mises en place ou prévues par l'entreprise (Gouvernance, relation au travail et inclusion, limitation des impacts environnementaux, raison d'être, ancrage territorial, ...)
- Motivation pour candidater à ce trophée Effervescence

Composition du jury

Les membres des jurys seront choisis par les membres du comité de sélection des trophées Effervescence pour leur expertise dans les domaines relatifs aux 4 concours « **MadeIn95** », « **Création d'entreprise Michel LEFEVRE** », « **Impact 95** » et « **Industrie 95** ».

DROIT À L'IMAGE

Les candidats autorisent les organisateurs :

- à faire un usage libre des images (photos, vidéos) captées à l'occasion de la manifestation
- à faire référence au nom de l'entreprise et de son représentant
- à proposer une présentation succincte de la nature du produit ou service présenté dans le cadre d'opérations de communication (articles, site internet de la manifestation, flyers, ...) visant à promouvoir le candidat.
- à réaliser une captation vidéo, audio ou photo de l'éventuelle présentation du candidat devant le Jury des trophées Effervescence ou de sa participation au salon Effervescence et autorise les organisateurs à en utiliser des extraits en vue de faire la promotion des trophées Effervescence ou du salon Effervescence.

LITIGES, SPOLIATION DE DROITS DE TIERS, NON RESPECT DES REGLEMENTATIONS DE LA PART DU CANDIDAT

L'organisation du concours des trophées du Salon Effervescence, l'organisation du Salon Effervescence lui-même ou les responsables de l'Association portant l'organisation du Salon Effervescence ou l'Association elle-même (ADPAVAB) ne sauraient être tenus pour responsables d'un quelconque agissement du candidat contrevenant à la réglementation en vigueur ou créant un préjudice à un tiers quel qu'il soit.

PROLONGATION OU MODIFICATION DE LA COMPÉTITION

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, d'écourter, modifier ou annuler la présente compétition à tout moment. Des additifs et modifications de ce règlement peuvent alors éventuellement être publiés pendant la compétition. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement. Tout changement fera l'objet d'informations préalables par tout moyen approprié.